

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1162

présenté par
M. Kasbarian

à l'amendement n° 964 de Mme Atger

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, substituer aux références :

« 4 et 5 »

les références :

« 7 et 8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.